



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-1777-1-22

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement général G-1777-1-22 modifiant le règlement G-1777 concernant la conversion de logements locatifs en copropriété divise visant à abroger la tarification.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, le règlement peut être consulté sur rendez-vous à l'Édifice de la Mairie et sur le site Internet de la Ville.

Donné à Châteauguay, ce 23 mars 2022.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE OF GENERAL BY-LAW G-1777-1-22

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on March 14, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the general by-law G-1777-1-22 amending By-law G-1777 respecting the conversion of rental units to divided co-ownership to repeal the fee structure.

It comes into force on the day of publication of the present notice and due to the current situation related to COVID-19, the by-law can be viewed by appointment at the Édifice de la Mairie and on the City's website.

The present text is not official; thus, the French version prevails.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-1777-1-22**

Je soussigné, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 23 mars 2022, le présent avis public d'entrée en vigueur du règlement général G-1777-1-22 modifiant le règlement G-1777 concernant la conversion de logements locatifs en copropriété divise visant à abroger la tarification, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 23 mars 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 23 mars 2022.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate